DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-CLAUDE FERAUD

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 9 Septembre 2016

OBJET: Participation à la mission de prévention et d'animation jeunes - 2ème répartition 2016 - Délégation aux Centres Sociaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé de :

- d'allouer dans le cadre du dispositif « animation prévention jeunesse » et au titre de l'année 2016, conformément au tableau annexé au rapport et selon les modalités financières de la convention type du 20 décembre 2012, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 379 377,00 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tous les actes y afférent.

Le montant total de 379 377,00 € sera prélevé sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 51, article 6574, programme 24003 du budget départemental 2016 dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité Monsieur VÉRANI s'abstient

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée